

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20230619-SMABT2306TR007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 19 JUIN 2023

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 31 mai 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

9 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY

En présence également de :

Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléante de

M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Frédéric GAMBLIN, M. Christian DEMAY, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean DESESSART, Mme Martine BORGEO, M. Luc CHAPOTON, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2023 19/06-10 relatif à l'autorisation pour la SAGEB d'intégrer le groupement de commandes de l'Union des Aéroports Français (UAF) pour le marché d'assurance responsabilité civile (exploitant aérodrome et atteinte à l'environnement).

CONSIDERANT que par courrier en date du 6 juin 2023, la SAGEB a sollicité l'autorisation du SMABT pour intégrer un groupement de commandes « Assurances » constitué à l'initiative de l'UAF ;

CONSIDERANT que la centralisation par l'UAF de la gestion de ces contrats permet d'obtenir de meilleures conditions pour tous les aéroports membres ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

AUTORISE la SAGEB à intégrer le groupement de commandes « Assurances » constitué à l'initiative de l'UAF.

AUTORISE la SAGEB à déléguer à l'UAF la gestion et l'attribution du marché assurance responsabilité civile « exploitant d'aérodrome » à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE la SAGEB à déléguer à l'UAF la gestion et l'attribution du marché assurance responsabilité civile « atteinte à l'environnement » à compter du 30 juin 2024.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé